



CERTIFICATIONS DE SERVICE D'INSTALLATION ET DE MAINTENANCE D'EXTINCTEURS

CERTIFICAT

N° 580/12/04-285

délivré à la société

LEMAN PREVENTION INCENDIE

116 Contre-Allée du Larry - ZAC du Larry - 74200 MARIN - Tél. 04 50 81 95 95

Siret N° 503 881 385 00036

Dans le cadre de ces certifications, cet établissement ne dispose pas d'implantation Locale Reconnue

Liste des caractéristiques essentielles couvertes par les certifications (Référentiel 14 - NF285 - édition Septembre 2012)

Caractéristiques spécifiques APSAD

- Moyens matériels
- Prestations techniques de conception de l'installation
- Prestations techniques de réalisation de l'installation
- Prestations techniques de vérification de conformité initiale
- Prestations techniques de vérifications périodiques

Date de prise d'effet le 2 juillet 2014

Amaury LEQUETTE

Directeur **CNPP Cert.**

Ce certificat est valable (sous réserve des résultats des contrôles) jusqu'au 30 mars 2017. Il annule et remplace tout certificat antérieur



CERTIFICATION
DE PRODUITS
ET SERVICES
ACCREDITATION
N° 5-0347
Paris
disponible sur
www.cofrac.fr

Caractéristiques spécifiques NF Service

- Personnel
- Organisation
- Accueil et identification des besoins (pour la maintenance)
- Contractualisation (pour la maintenance)
- Prestations de maintenance

Date de prise d'effet le 2 juillet 2014

Florence MÉAUX

Directrice Générale **AFNOR Certification**



CERTIFICATION
DE PRODUITS
ET SERVICES
ACCREDITATION
N° 5-0030
Paris
disponible sur
www.cofrac.fr



CNPP Cert., organisme certificateur

reconnu par les professionnels de la sécurité et de l'assurance - www.cnpp.com
Route de La Chapelle Reanville - CD 64 - CS 22265 - F 27950 SAINT MARCEL
Téléphone +33 (0)2 32 53 63 63 - Télécopie +33 (0)2 32 53 64 46 - www.cnpp.com

afnor

CERTIFICATION

AFNOR Certification
11 rue Francis de Pressensé - F 93571 LA PLAINE SAINT DENIS Cedex
Téléphone +33 (0)1 41 62 80 00 - Télécopie +33 (0) 01 49 17 90 43
www.afnor.org
www.marque-nf.com

Certifications APSAD et NF Service de service d'installation et de maintenance des extincteurs.

Tous les contrôles effectués périodiquement dans le cadre des présentes certifications conformément au référentiel I4 - NF 285 ont pour objet de vérifier le respect des engagements pris par l'entreprise. Ainsi, pour chacune des caractéristiques essentielles certifiées (voir répartition au recto), ces engagements portent sur :

- l'accueil et l'identification des besoins :
 - fourniture systématique d'informations sur l'entreprise, besoins du client clairement identifiés,
- le contrat :
 - présentation d'une offre détaillée et signature d'un contrat,
- la conception de l'installation :
 - choix d'un extincteur adapté au risque, nombre d'extincteurs suffisant, emplacement des extincteurs approprié,
- la réalisation de l'installation :
 - fixation satisfaisante des extincteurs,
- la vérification de conformité initiale :
 - remise d'un dossier technique, fourniture d'un document de conformité N4,
- les vérifications périodiques :
 - respect des fréquences, fourniture d'un compte-rendu Q4,
- la maintenance :
 - respect des fréquences d'intervention, bulletin de visite transmis au client,
- l'organisation et le suivi client :
 - maîtrise des sous-traitants éventuels, souscription des assurances nécessaires, devoir de conseil, enregistrement et traitement des réclamations, garantie de confidentialité des informations, mesure de la satisfaction du client,
- le personnel :
 - personnel technique formé et en nombre suffisant, responsable technique clairement identifié,
- les moyens matériels :
 - utilisation de moyens matériels adaptés.

Une démarche volontaire

Les certifications APSAD & NF Service correspondent à une démarche volontaire s'appuyant sur deux marques, l'une délivrée par le CNPP, l'autre par AFNOR Certification. Ces certifications s'inscrivent dans une approche collective où toutes les parties prenantes sont associées pour l'élaboration des référentiels : professionnels de la sécurité, utilisateurs, prescripteurs, assureurs, pouvoirs publics.

La garantie de fiabilité d'une installation

Ces certifications présentent un caractère particulier puisque les installations de sécurité sont le plus souvent des systèmes en « attente » d'une sollicitation qui peut intervenir plusieurs années après leur mise en place. Ces installations doivent alors fonctionner sans faille, surtout lorsqu'il s'agit de systèmes destinés à la sauvegarde des vies humaines.

Des contrôles rigoureux au sein de l'entreprise et en clientèle

Les certifications conjointes APSAD & NF Service sont attribuées, pour une durée renouvelable, après notamment l'examen de dossiers, la réalisation d'audits au sein de l'entreprise et le contrôle des compétences techniques du personnel en charge de l'activité.

Des contrôles périodiques en clientèle permettent également de s'assurer de la qualité des prestations de l'entreprise.